

Non «ferme» aux éoliennes de Bierwart

Le Collège communal de Fernelmont dit un «non ferme» au projet de neuf éoliennes déposé par Electrabel à Bierwart.

Le collège communal de Fernelmont a statué négativement mardi sur une demande de permis unique introduite par Electrabel portant sur la construction de 9 éoliennes sur les communes de Fernelmont et de Burdinne. Le projet qui prévoit l'implantation de 6 éoliennes sur Bierwart et Forville dans la plaine entre la rue d'Éghezée et la rue d'Hannut, a depuis son dépôt été critiqué par le collège.

Le dossier a déjà fait l'objet de deux présentations aux riverains : en décembre 2009, avant l'étude d'incidences, et le 6 octobre 2011, avant l'enquête publique.

La Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) a émis un avis défavorable considérant que le projet est réellement dommageable pour l'environnement paysager de qualité et la conservation du patrimoine naturel, paysager et culturel.

Éléments patrimoniaux de valeur

Le bourgmestre de Fernelmont Jean-Claude Nihoul et

ses échevins abondent dans ce sens, d'où la motivation de la décision prise par le collège.

«L'implantation de ce projet est prévue dans un environnement particulièrement privilégié et l'autoriser serait en contradiction avec un aménagement du territoire cohérent», estiment-ils.

Parmi les sites qui seraient affectés par le projet figurent deux éléments patrimoniaux de valeur : le château de Fernelmont et les tumuli de Seron.

Or, constate le collège, les photomontages joints au dossier montrent clairement que le château de Fernelmont, élément du patrimoine majeur de Wallonie, se verrait doté d'un

arrière-plan encombré de ces éoliennes. «La Commune avait déjà été confrontée à ce problème dans le dossier introduit par la société ASPIRAVI. Les éoliennes visibles depuis ce site avaient été refusées par la Région Wallonne. Pourquoi dans ce cas-ci l'accepter, l'impact visuel destructeur sera le même, si pas renforcé par le nombre plus important d'éoliennes visibles (9 au lieu de 3) ? »

Idem pour le site classé des tumuli de Seron, faisant l'objet actuellement d'un projet de mise en valeur et d'une procédure de certificat de patrimoine.

Le Collège mentionne également l'impact sur le bois de Bierwart et le bois de Fernel-

mont, d'un grand intérêt paysager et faunistique.

Enfin, le Collège demande que, vu l'absence de plans cohérents organisant l'implantation des parcs éoliens sur le territoire wallon, «il convient d'être particulièrement vigilant et d'éviter un développement anarchique des parcs éoliens sur le territoire communal et alentours.»

Compte tenu de tous ces éléments, conclut Jean-Claude Nihoul, le collège communal a émis «un très ferme avis défavorable sur cette demande.»

Le dossier a été remis aux fonctionnaires technique et délégué qui doivent maintenant se prononcer sur le dossier. ■

J.-F.P.



Tant les riverains que la CCATM et aujourd'hui le collège estiment que ce projet détruirait «un environnement jusqu'ici préservé et révélant des paysages typiques des plateaux hesbignons

Un millier de réclamations

Lors de l'enquête publique, organisée du 13 décembre au 20 janvier derniers, plus de 1 000 réclamations ont été introduites, fruit d'une grande mobilisation des riverains.

Les arguments le plus souvent évoqués sont :

- mauvaise qualité de l'étude d'incidence (erreurs ou omissions) ;
- implantation du parc dans un environnement dégagé, offrant peu de relief et d'éléments perturbateurs ;
- covisibilité avec d'autres sites éoliens ;
- proximité immédiate du parc naturel de la Burdinale ;
- proximité de deux sites classés : les tumuli de Seron et le château de Fernelmont ;
- nuisances visuelles, sonores ou stroboscopiques à craindre ;
- craintes sur l'impact d'un tel parc sur la valeur immobilière des propriétés ;
- implantation à proximité d'habitations, d'une crèche et d'une école à Bierwart.